

# Commission de Suivi de Site 08-03-2018

## TRIADIS SERVICES à Étampes

### Actions de la DRIEE

Ressources, territoires et habit  
Énergie et climat  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

# Classement seveso seuil haut

- Le site est en activité depuis 1998 et régulièrement autorisé
- Arrêté préfectoral complémentaire actualisé en 2017 et signé le 16 juin 2017 (en adéquation avec le site et la réglementation actuelle).
- Classement du site seveso seuil haut par le biais de la règle du cumul (substances et mélanges dangereux contenus dans les déchets)
- Le classement seveso seuil haut est uniquement lié aux évolutions de la réglementation et de la nomenclature des ICPE (directive seveso 2 et seveso 3). Il n'y a pas eu d'augmentations des stockages et des risques associés qui auraient conduit à ce que le site devienne seveso seuil haut.
- Conséquence : le site est considéré comme prioritaire.

# Actions DRIEE 2017

- Finalisation de l'APC avec un passage en CoDERST le 11 mai 2017 et signature de l'APC le 16 juin 2017.
- Finalisation de l'instruction de la révision de l'étude de dangers et rédaction d'un rapport à la préfète (EDD actée par la préfecture le 18/09/2017).
- Rédaction d'un Document d'Information sur les Risques Industriels le 05/07/2017 (permettre à la DDT d'élaborer des préconisations en matière d'urbanisme autour du site : PAC transmis le 29/11/2017 aux 2 communes concernées).
- Inspection annuelle le 8 novembre 2017 (site seveso SH prioritaire, inspection a minima en binôme avec siège régional) sur la base du nouvel AP.

# Visite d'inspection du 08/11/2017

## Thèmes abordés

- Situation administrative de l'établissement par rapport à l'AP du 16/06/2017 et projets d'évolution
- Suites des visites d'inspection du 20 octobre 2016
- Prescriptions relatives aux déchets (gestion, contrôles documentaires et traçabilité, respect des stockages)
- Focus sur la gestion des déchets dangereux et des déchets phytosanitaires liée aux deux incidents du 18 et du 20 octobre 2017
- Prescriptions relatives à la prévention des risques (moyens de prévention et protection incendie, installations électriques )
- Projet d'implantation d'une aire de stockage et de démantèlement de 280 containers de 1m<sup>3</sup> dotés d'une armature métallique et projet de construction d'un bâtiment de stockage d'emballages vides neufs de 650 m<sup>2</sup>

**5 non-conformités non notables relevées / AP 2017.**

# Visite d'inspection du 08/11/2017

## Non-conformités (5).

- Transmettre un PAC pour l'activité de démantèlement des containers avant les modifications apportées aux installations : **NC levée** : PAC transmis le 16/02/2018.
- Transmission du rapport suite à un incident dans le délai de 15 jours : **NC levée** : les 2 rapports afférents aux incidents du 18 et 20 octobre transmis le 10 novembre 2017.
- Mise sous rétention de tout stockage liquide susceptible de créer une pollution des eaux et des sols : **NC partiellement levée** : toutes les eaux du site sont dirigées vers le bassin de 1800 m<sup>3</sup>. Échéancier fixé dans l'AP pour couvrir les zones de stockage les plus sensibles du 01/01/2018 au 01/01/2020 : zones couvertes : plus de problème lié au remplissage des rétention par les eaux de pluie.
- Stockage en zone O (solvants et acides organiques) d'un IBC de 1000 litres contenant des bases : **NC levée** : évacuation immédiate de l'IBC.
- Mise à jour de l'analyse du risque foudre (échéance du 19/06/2017 non respectée) : **NC levée** : étude réalisée par l'APAVE le 6/01/2018 transmise le 01/03/2018.

# Actions DRIEE 2018

- Visite d'inspection annuelle à programmer pour 2018 (site prioritaire inspecté au moins une fois par an)
- Instruction du PAC déposé le 16 février 2018 : Projet d'implantation d'une aire de stockage et de démantèlement de 280 containers IBC de 1m<sup>3</sup> dotés d'une armature métallique et d'un bâtiment de stockage d'emballages vides neufs de 650 m<sup>2</sup> : prise d'un AP de prescriptions complémentaires.

(demande de compléments du 26/02/2018).

- Poursuite de l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention en collaboration avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

(2 réunions organisées en janvier et février + 2 réunions programmées en mars et en avril : objectif de finaliser le PPI avant l'été 2018).

---

# Merci de votre attention

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir